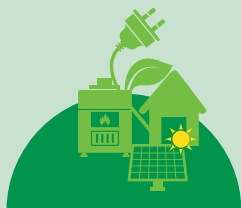


Énergies et bâtiments

ENERGIE



**Efficienc e énergétique
et énergies renouvelables,
votre Commune vous soutient
dans vos démarches !**



MONTANT DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Les subventions communales s'ajoutent aux subventions cantonales, à consulter sur www.genergie2050.ch

EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

AUDIT ÉNERGÉTIQUE : CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS CECB® PLUS

**Diagnostic énergétique complet
de votre bâtiment réalisé par
un expert agréé**

Le montant de la subvention dépend
de la taille de votre bâtiment.

**CHF 750.- /
CHF 1'500.-**

*Montant identique à la
subvention cantonale*

RÉNOVATION & CERTIFICATION

**Rénovation de votre bâtiment
avec une haute performance
énergétique**

- Amélioration de la classe
d'efficacité CECB®
- Obtention du label Minergie® /
Minergie-P®
- Obtention du label HPE / THPE

20%

*de la subvention
cantonale
Max : CHF 20'000.-*

ENVELOPPE THERMIQUE

**Isolation thermique du toit,
des murs et sols contre extérieur
et/ou enterrés**

Un certificat CECB® est requis dès
CHF 10'000 de subvention cantonale.

20%

*de la subvention
cantonale
Max : CHF 20'000.-*

ÉNERGIES RENOUVELABLES

POMPE À CHALEUR

En remplacement d'un chauffage au mazout, au gaz ou électrique

Le montant de la subvention dépend de la technologie et de la puissance installées.

Pour vous guider: programme d'accompagnement « Chaleur renouvelable » proposé par SIG/éco21

50%

*de la subvention cantonale
Max: CHF 20'000.-*

CHAUFFAGE À BOIS

En remplacement d'un chauffage au mazout, au gaz ou électrique

10%

*de l'investissement total
Max: CHF 20'000.-*

INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

Le montant de la subvention dépend de la puissance installée.

Pour vous guider: programme d'accompagnement « Chaleur renouvelable » proposé par SIG/éco21

50%

*de la subvention cantonale
Max: CHF 20'000.-*

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Le montant de la subvention dépend de la puissance, du type d'installation et de la date de mise en service.

Pour vous guider et bénéficier d'une prime supplémentaire: programme d'accompagnement « Ma maison solaire » proposé par SIG/éco21

50%

*de la subvention fédérale
Max: CHF 20'000.-*

PROCÉDURE ET DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE



**Demande
à la commune**



**Réalisation
des travaux**



**Versement de
la subvention**

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pour le certificat CECB® Plus, les rénovations et la certification :

- Copie de l'avis d'octroi de la subvention cantonale
- Copie du certificat CECB® ou de l'attestation HPE/THPE – rénovation ou du label Minergie/Minergie-P

Pour l'enveloppe thermique, les pompes à chaleur et les installations solaires :

- Copie de l'avis d'octroi de la subvention cantonale ou fédérale
- Copie des factures finales acquittées ou preuve de la mise en marche de l'installation

Pour l'installation d'un chauffage à bois :

- Copie de l'offre du fournisseur
- Copie des factures finales acquittées



À QUI S'ADRESSER ?

Subventions communales

Programme «Énergies et Bâtiments»

www.bernex.ch

022 850 92 92

environnement.sports@bernex.ch

Subventions cantonales

Programme GEnergie2050

www.genergie2050.ch

022 546 76 00

info-service-deta@etat.ge.ch

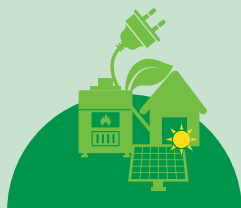
Subvention fédérale pour les panneaux solaires photovoltaïques

Pronovo

www.pronovo.ch

0848 014 014

info@pronovo.ch



QUESTIONS TECHNIQUES ET PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT

Certificat CECB® Plus

www.cecb.ch

Rénovation de votre bâtiment

Programme Efficience-Immobilier SIG-éco21

www.sig-ge.ch/immobilier/accueil

0844 21 00 21

eco21.immobilier@sig-ge.ch

Installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux solaires thermiques

Programme Chaleur renouvelable SIG-éco21

www.sig-ge.ch/chaleur-renouvelable

0844 21 00 21

chaleur.renouvelable@sig-eco21.ch

Installation de panneaux solaires photovoltaïques

Programme Ma maison solaire SIG-éco21

www.sig-ge.ch/particuliers/offres/solaire/offres-solaires/maison-solaire

0844 21 00 21

eco21.solaire@sig-ge.ch